

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 janvier 2021 à 19h30 par téléconférence et à huis clos aux citoyens

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Est absent :

Mme Aline Trudel, conseillère

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19 et la recrudescence de cas positifs actuellement, cette séance se fera à huis clos et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

2021-01-07

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, des deux séances extraordinaires du 22 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2021

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 10 décembre au 20 janvier 2021 et des comptes incompréhensibles du 21 et 22 décembre 2020

3.2 PG Solutions Inc.: paiement des factures relatives aux contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2021

3.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation au secrétaire-trésorier

- 3.4 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2021
- 3.5 Entérinement du don au restaurant – bar Le P'tit Château pour la préparation de repas de Noël

- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
- 4.1 Dérogation mineure lot projeté 6 396 007- largeur du lot - lot affecté 2 048 288 (366, rue Daviau)

- 5. Règlements**
- 5.1 Adoption du règlement numéro 463-2020 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2021
- 5.2 Adoption du règlement numéro 464-2020 relatif à l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones c-2, c-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales sur les chemins du fleuve et saint-féréol pour l'année 2021
- 5.3 Règlement numéro 465-2020 créant une réserve financière au montant de 81 000 \$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2021 à 2023
- 5.4 Adoption du règlement numéro 466-2020 créant une réserve financière au montant maximal de 75 000\$ afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques
- 5.5 Avis de motion et dispense de lecture – règlement numéro 402-2-2021 modifiant le règlement numéro 402-2016 relatif au fonds de roulement afin d'augmenter le montant du fonds

- 6. Affaires juridiques et greffe municipal**
- 6.1 Cession du lot 2 049 098 à la Municipalité des Cèdres
- 6.2 Maintien des séances municipales à huis clos

- 7. Ressources matérielles et immobilières**
- 7.1 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2021
- 7.2 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2021
- 7.3 Design MC : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2021
- 7.4 Alain Dubé & Associés, évaluateurs agréés : mandat professionnel pour l'évaluation de la valeur du lot 2 047 948-Ptie
- 7.5 Transport Rolland Chaperon : contrat pour la collecte spéciale de feuilles mortes et résidus verts pour les saisons printanières et automnales de l'année 2021
- 7.6 Groupe Ricova Inc. : contrat de service pour la collecte régulière de résidus verts pour l'année 2021

- 8. Ressources humaines**
- 8.1 Embauche de surveillants de patinoires et substituts (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri et Optimiste
 - M. Charles-Olivier Villeneuve à titre de surveillant de patinoire Colibri

- M. Alexis-Quane Arsenault à titre de surveillant de patinoires Optimiste et Daviau

9. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2021-01-08 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, des deux séances extraordinaires du 22 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2021**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, des deux séances extraordinaires du 22 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2021 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, des deux séances extraordinaires du 22 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2021 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2021-01-09 **Acceptation des comptes du 10 décembre 2020 au 20 janvier 2021 et des comptes incompressibles du 21 et 22 décembre 2020**

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 10 décembre 2020 au 20 janvier 2021 et des comptes incompressibles du 21 et 22 décembre 2020 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	71 017.11\$
▪ Chèques annulés	2 258.27\$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	0\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	659 554.83\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 48-2020 à 1-2021	418 409.53\$
▪ Contribution de l'employeur	41 734.53\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-010 PG Solutions Inc.: paiement des factures relatives aux contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2021

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions Inc.;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des frais d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 au montant de 47 014\$ (taxes en sus) pour les applications suivantes :

- SFM	21 007\$	- Activitek	633\$
- Syged	1 777\$	- Accèsité UEL + Voilà	4 933\$
- Première ligne	1 911\$	- Licence Uniface Runtime	165\$
- Accèsité Territoire	16 588\$		

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-011 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation au secrétaire-trésorier

ATTENDU la présentation par le secrétaire-trésorier de la liste des personnes et immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, incluant les droits de mutations, en date du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), une municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1039 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la liste des immeubles mis en vente pour le non-paiement des taxes municipales annexée aux présentes, déposée aux membres du Conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette vente aura lieu le **8 avril 2021** à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à offrir, au nom de la Municipalité des Cèdres, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra, le 8 avril 2021;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer, au nom de la Municipalité des Cèdres à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la Municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

D'AUTORISER l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 19 janvier 2021, et ce sujet à la vente à l'enchère.

Adopté à l'unanimité

2021-01-012 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2021

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le paiement sur présentation de pièces justificatives, les dons, subventions et frais de représentation pour l'année 2021 suivants :

Contributions

<i>École secondaire de la Cité des Jeunes</i>	200\$
<i>Paroisse St-Joseph de Soulanges (feuilleton paroissial)</i>	220\$
<i>Maison des soins palliatifs (campagne de poinsettias et autres)</i>	700\$
<i>École Marguerite-Bourgeoys</i>	1000\$
<i>Club Optimiste Les Cèdres (défilé de Noël, tournoi de golf)</i>	1000\$
<i>Subventions diverses</i>	11 000\$
<i>Maison des jeunes</i>	25 000\$

Frais de représentation

<i>Association des gens d'affaires de Soulanges</i>	250\$
---	-------

Publicité

<i>Vœux de Noël</i>	350\$
<i>Événements / cahiers spéciaux</i>	500\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-013 Entérinement du don au restaurant – bar Le P'tit Château pour la préparation de repas de Noël

ATTENDU l'initiative du restaurant – bar Le P'tit Château de venir en aide aux personnes seules ou dans le besoin en offrant gratuitement un souper pour emporter le 25 décembre dernier ;

ATTENDU la demande de subvention déposée afin d'amasser des fonds pour l'achat des denrées nécessaires afin de servir environ 150 repas;

ATTENDU QUE le projet est réalisé par des bénévoles;

ATTENDU l'accord par courriel des élus municipaux le 22 décembre dernier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ENTÉRINER le versement d'une subvention de 500\$ au restaurant – bar Le P'tit Château afin d'offrir un repas de Noël pour emporter aux personnes seules ou dans le besoin le 25 décembre dernier.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-014 Dérogation mineure lot projeté 6 396 007- largeur du lot - lot affecté 2 048 288 (366, rue Daviau)

ATTENDU QUE la demande consiste à permettre la création d'un lot avec une largeur de 11 mètres à la ligne de recul alors que le règlement de lotissement numéro 291-2007 et ses amendements prescrit une largeur minimale de 18 mètres à la ligne de recul située à 7,62 mètres de la ligne de lot avant dans la zone visée;

ATTENDU la demande transmise par M. Thierry Vicente le 8 décembre 2020;

ATTENDU la demande modifiée appuyée par le plan cadastral de M. Claude Bourbonnais, arpenteur géomètre, daté du 8 décembre 2020 portant le numéro de dossier B 8654-3B et la minute 19 057 et le plan projet de lotissement de Claude Bourbonnais, arpenteur géomètre, daté du 8 décembre 2020 portant le numéro de dossier B 8654-7 et la minute 19 204;

ATTENDU QUE la demande modifiée comprend 2 entrées distinctes;

ATTENDU l'emplacement de l'entrée du garage attenant du bâtiment existant;

ATTENDU les aménagements existants dans la cour latérale droite du bâtiment existant;

ATTENDU la superficie importante du lot;

ATTENDU l'emplacement et la configuration de la virée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent au Conseil, avec un membre dissident, d'accepter la demande lors de la rencontre du 17 novembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 18 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 6 janvier 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 8 décembre 2020 par M. Thierry Vicente relative à la création d'un lot avec une largeur de 11 mètres à la ligne de recul, et ce pour le lot projeté 3 396 007.

Adopté à l'unanimité

2021-01-015 Adoption du règlement numéro 463-2020 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2021

ATTENDU les dispositions spécifiques de la Loi sur le Code municipal (L.R.Q. c. C-19) et de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) relatives à l'imposition de taxes et de tarifs et notamment les articles 557 et suivants de la Loi du Code municipal et les articles 232, 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget 2021 ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 15 décembre 2020 décrétant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021, le 22 décembre 2020 à 19h par vidéoconférence;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 22 décembre 2020 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Bernard Daoust;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances municipales 22 décembre 2020 et du 19 janvier 2021;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 463-2020 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2021

QUE le texte du règlement numéro 463-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-01-016 Adoption du règlement numéro 464-2020 relatif à l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7, à l'installation d'un revêtement de toiture métallique et des bâtiments identifiés à la liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2021

ATTENDU les pouvoirs conférés au Conseil municipal par la Loi;

ATTENDU QUE le noyau villageois est un espace névralgique, stratégique et possédant un caractère patrimonial particulier dans la Municipalité des Cèdres qui doit faire l'objet de mesures particulières de mise en valeur pour le rendre davantage attrayant comme lieu de commerce dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté, de ses visiteurs et de ses touristes;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois, l'adoption d'un programme de revitalisation a été identifiée comme une action à privilégier pour améliorer la qualité architecturale et esthétique des bâtiments;

ATTENDU QUE le chemin du Fleuve est identifié à titre de chemin de paysage exceptionnel au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le chemin du Fleuve ainsi que le chemin Saint-Féréol sont désignés « lanières patrimoniales » au plan d'urbanisme et rattachés à l'objectif de mise en valeur et de protection des éléments patrimoniaux et culturels;

ATTENDU QUE les lanières patrimoniales sont intégrées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur et doivent faire l'objet d'une mise en valeur du patrimoine bâti ;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que l'entrée du village constitué des zones C-2 et C-7 située sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol se distingue par des rénovations et des restaurations de qualités;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que le noyau villageois et les bâtiments ayant une valeur patrimoniale reconnue situés dans les lanières patrimoniales fassent l'objet d'encouragement à la rénovation;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que le noyau villageois et les lanières patrimoniales fassent l'objet d'un affichage de qualité;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité, de subventionner, pour les bâtiments retenus à l'inventaire, les travaux de pose d'un revêtement de toit métallique imitant le toit à baguettes ou avec une pose traditionnelle;

ATTENDU QUE dans tous les secteurs visés, la majorité des bâtiments ont été construits depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 22 décembre 2020 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Louis Thauvette;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances municipales du 22 décembre 2020 et du 19 janvier 2021 ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 464-2020 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à la liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2021

QUE le texte du règlement numéro 464-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-01-017 Règlement numéro 465-2020 créant une réserve financière au montant de 81 000 \$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2021 à 2023

ATTENDU le processus d'appel d'offres fait par la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement au mandat d'évaluation foncière des immeubles de la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU l'octroi d'un mandat à la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés Inc. à compter de l'année 2020;

ATTENDU QUE le coût des honoraires professionnels découlant des mandats de confection des rôles d'évaluation triennaux est inégal d'une année à l'autre, tel que détaillé à l'annexe « A »;

ATTENDU QUE les articles 1094.1 et 1094.7 du Code Municipal permettent la création de réserves financières pour le financement de dépenses de fonctionnement et d'immobilisations;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 22 décembre 2020 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 22 décembre 2020 et 19 janvier 2021;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 465-2020 créant une réserve financière au montant de 81 000 \$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2021 à 2023

QUE le texte du règlement numéro 465-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-01-018 Adoption du règlement numéro 466-2020 créant une réserve financière au montant maximal de 75 000\$ afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques

ATTENDU QU'en vertu des lois municipales (articles 1094.1 et 1094.7 du Code Municipal), les organismes municipaux peuvent créer des réserves financières pour le financement de dépenses de fonctionnement et d'immobilisations

ATTENDU QUE toute municipalité peut, par règlement, créer au bénéfice de l'ensemble du territoire ou d'un secteur déterminé, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer une réserve financière exclusivement pour les frais relatifs à la vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 22 décembre 2020 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 22 décembre 2020 et du 19 janvier 2021;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 466-2020 créant une réserve financière au montant maximal de 75 000\$ afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques

QUE le texte du règlement numéro 466-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-01-019 Avis de motion et dispense de lecture – règlement numéro 402-2-2021 modifiant le règlement numéro 402-2016 relatif au fonds de roulement afin d'augmenter le montant du fonds de 500 000\$

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] Le conseiller, M. Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 402-2-2021 relatif au fonds de roulement afin d'augmenter le montant du fonds;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2021-01-020 Cession du lot 2 049 098 à la Municipalité des Cèdres

ATTENDU la réception de la lettre de Mme Maria Pérez Kukovica, exécutrice testamentaire de M. Vladimir Kukovica, en date du 9 décembre 2020 cédant le lot 2 049 098 à la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité à prendre possession dudit lot;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la cession du lot numéro 2 049 098 à la Municipalité des Cèdres par Mme Maria Pérez Kukovica, exécutrice testamentaire de M. Vladimir Kukovica;

DE MANDATER le cabinet de Me François Leroux, notaire, afin de préparer tous les documents inhérents à la cession dudit lot, et ce au frais de la Municipalité;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à la cession dudit lot.

Adopté à l'unanimité

2021-01-021 Maintien des séances municipales à huis clos

ATTENDU le nouveau décret ministériel numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 relatif aux mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 renouvelant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 9 février 2021;

ATTENDU QUE l'arrêté permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE les séances doivent être rendues publiques, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du Conseil et le résultat de leurs délibérations;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MAINTENIR la tenue des séances municipales à huis clos, par téléconférence, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Adopté à l'unanimité

2021-01-022 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2021

ATTENDU l'expertise du cabinet Dunton Rainville avocats dans les dossiers de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différents dossiers;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2021, une banque de 100 heures au taux horaire de 180\$ au cabinet Dunton Rainville avocats pour un montant jusqu'à concurrence de 18 000\$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-023 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2021

ATTENDU les besoins juridiques occasionnels en urbanisme, droit civil et dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures d'honoraires professionnels;

ATTENDU l'expertise du cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2021, une banque de 100 heures au taux horaire de 125\$ au cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour un montant jusqu'à concurrence de 12 500\$ (taxes en sus) relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-024 Design MC : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2021

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différentes productions visuelles de documents;

ATTENDU l'expertise de Design MC;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER à la firme Design MC, pour l'année 2021, une banque d'heures d'honoraires professionnels pour la production visuelle de documents pour un montant jusqu'à concurrence de 10 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-025 Alain Dubé & Associés, évaluateurs agréés : mandat professionnel pour l'évaluation de la valeur du lot 2 047 948-Ptie
Projet numéro : 2017-600-19

ATTENDU le projet d'implantation d'une nouvelle école primaire sur le lot 2 047 948-Pti dont le financement a été confirmé par le gouvernement en septembre 2020 ;

ATTENDU QUE ledit terrain situé sur le chemin Saint-Féréol doit être acquis par la Municipalité ;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a accordé son appui à l'implantation d'une école primaire sur le lot visé par résolution adoptée en novembre 2020 ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation relative à l'exclusion du terrain visé de la zone agricole permanente fut transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MANDATER la firme Alain Dubé & Associés, évaluateurs agréés pour l'évaluation de la valeur du lot 2 047 948-Ptie pour un montant de 5 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-026 Transport Rolland Chaperon : contrat pour la collecte de feuilles mortes et résidus verts pour les saisons printanières et automnales de l'année 2021

ATTENDU la volonté de renouveler le service de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2021 ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

ATTENDU la recommandation du Comité du Service technique et travaux publics lors de sa réunion du 28 octobre dernier;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de Transport Rolland Chaperon pour un service de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2021 au coût de 7 900\$ (taxes en sus);

QUE le calendrier de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2021 s'établit comme suit :

COLLECTE PRINTEMPS	COLLECTES AUTOMNE
Jeudi – 29 avril	Jeudi – 21 octobre
	Jeudi – 4 novembre
	Jeudi – 18 novembre

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-027 Groupe Ricova Inc. : contrat de service pour la collecte régulière de résidus verts pour l'année 2021

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-230 octroyant le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus alimentaires (matières organiques) pour les années 2018 et 2019 à Col Sel Transit Inc. ;

ATTENDU la volonté d'offrir un service de collecte quinzomadaire de résidus verts pour la période du 1^{er} mai au 2 octobre 2021;

ATTENDU l'offre de service de Groupe Ricova ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER un service de collecte quinzomadaire de résidus verts pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2021 (11 collectes) à Groupe Rivoca Inc. au montant de 825\$ par collecte pour un total de 9 900\$ (taxes en sus);

D'AJOUTER au calendrier annuel de collectes 2021 les dates suivantes : 12 et 26 mai, 9 et 23 juin, 9 et 21 juillet, 4 et 18 août, 1er, 15 et 29 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-028 Embauche de surveillants de patinoires et substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri et Optimiste M. Charles-Olivier Villeneuve à titre de surveillant de patinoire Colibri

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2020-2021;

ATTENDU l'offre d'emploi publié le 14 octobre 2020;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Charles-Olivier Villeneuve à titre de surveillant à la patinoire Colibri (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2020-2021, sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-029 Embauche de surveillants de patinoires et substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri et Optimiste M. Alexis-Quane Arsenault à titre de surveillant de patinoires et anneau de glace Optimiste et Daviau

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2020-2021;

ATTENDU l'offre d'emploi publié le 14 octobre 2020;

ATTENDU l'expérience acquise de M. Alexis Quane-Arsenault lors de son embauche en tant que surveillant de patinoire pour la saison 2019-2020 et son intérêt de revenir pour ce poste;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Alexis Quane-Arsenault à titre de surveillant à la patinoire et anneau de glace aux parcs Optimiste et Daviau (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2020-2021, sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions aux citoyens : 20h46 à 20h47

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2021-01-030 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h52.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier